



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2018-75 bis

PUBLIÉ LE 9 mars 2018

# TABLE DES MATIÈRES

## MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTÉ du 8 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance  
Maladie de la Somme.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère des solidarités et de la santé**

**ARRETE du 8 mars 2018**

**portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme**

**La ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R.211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2017 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du Conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Somme

**En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation :**

1) Confédération Générale du Travail (CGT)

Titulaires :

Madame Flore DEFRANCOIS

Monsieur Jacky ROUCOUT

Suppléants :

-----

-----

2) CGT - Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Monsieur Régis DELACROIX

Monsieur Willy FLORY

Suppléants :

Monsieur Bruno BLONDEL

Madame Claire KHALDI

3) Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaires :

Madame Anita BARBIER

Monsieur Christophe BOUSSEMART

Suppléants :

Monsieur Pierre GRAUX

Madame Mélanie POSTEL

4) Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire :

Monsieur Philippe THEVENIAUD

Suppléant :

Monsieur Benoit GODAUT

5) Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE – CGC)

Titulaire :

Monsieur Patrice AUDEON

Suppléant :

Monsieur Raymond VIMART

**En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation**

1) Mouvement des Entreprises DE France (MEDEF)

Titulaires :

Monsieur Jean-Michel BLOCH

Monsieur Eric JULLIAN

Monsieur Mickaël JUPIN

Monsieur Fabrice VERET

Suppléants :

Madame Caroline AUBRY

Madame Virginie BARTOLOMEO

Madame Laurence DESSAINT

Monsieur Christophe ROCHELLE

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Titulaires :

Monsieur Stéphane FEUILLETTE

Madame Murielle GERBAUD

Suppléants :

-----

-----

3) Union des entreprises de proximité (U2P)

Titulaires :

Monsieur Alain LANGLET

-----

Suppléants :

Monsieur Philippe HARCHIN

-----

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité française (FNMF), sur désignation**

Titulaires :

Monsieur Frédéric HAUSSOULIER

Monsieur Philippe THEO

Suppléants :

Monsieur Philippe BOUFFARD

-----

**En tant que représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation**

1) Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)

Titulaire :

Monsieur Pascal PETIT

Suppléant :

-----

2) Union Nationale des Professions Libérales (UNAPL) - Chambre Nationale des Professions Libérales (CNPL)

Titulaire :

Madame Marie-Pierre GOFFART

Suppléant :

-----

3) Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) - Union Départementale des Associations Familiales (UDAF)

Titulaire :

Madame Véronique BOULANGER

Suppléant :

Madame Maryse DELOISON

4) Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (France Assos Santé)

Titulaire :

-----

Suppléant :

-----

**En tant que personnalité qualifiée**

Monsieur Daniel SYLVESTRE

## Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet le 14 mars 2018, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France et à celui de la préfecture du département de la Somme.

Fait à Lille, le 8 mars 2018

La Cheffe de l'antenne de Lille de la  
Mission Nationale de Contrôle et d'audit  
des organismes de sécurité sociale



Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.